

Un employé de banque discriminé car il refuse les pratiques LGBT

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 13 décembre 2019

Source [Le salon Beige] La Commission canadienne des droits de la personne [a reçu l'ordre](#) de réévaluer correctement une plainte pour discrimination déposée par un ancien employé d'une grande banque, qui prétend que son patron lui avait dit qu'il n'avait «aucun espoir» de promotion à moins qu'il ne rejoigne leur «groupe» d'hommes gais et bisexuels. On lui a dit que seuls des hommes gais ou bisexuels avaient été promus au bureau.

Aaren Jagadeesh travaillait comme représentant des services financiers pour la Banque Canadienne Impériale de Commerce à Toronto. Il a été refusé à plusieurs reprises pour des promotions. Lors d'une réunion en tête-à-tête avec son manager le 15 septembre 2015, on lui a dit que chaque manager masculin du bureau était gay ou bisexuel, et, à moins qu'il ne rejoigne ce «groupe», il n'y avait «aucun espoir» pour lui. Jagadeesh affirme que le directeur a déclaré que c'était la raison pour laquelle de jeunes employés masculins peu ou pas qualifiés avaient été promus.

Jagadeesh a été licencié le 10 mai 2016. Il a déposé une plainte en matière de droits de la personne. Il a allégué que les jeunes employés avaient reçu des promotions, des récompenses et des faveurs parce qu'ils étaient exploités sexuellement.

Un enquêteur de la commission des droits de l'homme a été chargé d'examiner la plainte et l'a rejetée. Jagadeesh a fait appel auprès de la Cour fédérale, demandant un réexamen de la décision de la commission. Le juge, dans une décision rendue publique en septembre, a estimé que l'enquête et les décisions de la commission n'étaient pas équitables et que la décision devait être annulée.